

Appel à propositions

***Ingénierie de certification
pour le renouvellement au RNCP de certifications professionnelles
associées aux métiers du Management commercial :***

- Managers d'équipe commerciale itinérante***
- Managers d'équipe commerciale sédentaire***
- Responsable d'Unité Commerciale***

Branche Professionnelle des Commerces de Gros

AKTO

**Opérateur de Compétences (OPCO)
pour le compte de la Branche Professionnelle des Commerces de Gros**

Préambule

Présentation d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre fondés sur la valeur ajoutée humaine et le relationnel. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences :

- assurer l'emploi durable et la construction de parcours professionnels, la performance des entreprises en renforçant la montée en compétences et la qualification des salariés.
- déployer sur tout le territoire en métropole et dans les DOM les actions en faveur de l'attractivité des métiers et des emplois.
- développer les synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

Créé à la suite du regroupement de 5 associations : FAF.TT, Fafih, Intergros, Opcalia et la délégation Propreté de l'OPCA TS, AKTO en quelques chiffres, c'est :

- 180 000 entreprises adhérentes
- 3 millions de salariés,
- Plus de 750 000 salariés formés
- 80 000 alternants accompagnés.

Opérateur de compétences agréé par l'Etat, AKTO est missionné pour développer les compétences des individus et des entreprises, garantir l'emploi durable face aux mutations socio-économiques des entreprises, aux évolutions des métiers et aux besoins des territoires. AKTO est en appui des branches professionnelles. Il porte également sa réflexion de façon prospective : il analyse les mutations des métiers, l'évolution professionnelle des salariés, la transformation des entreprises pour créer des nouvelles certifications, et accompagner le développement des compétences et de l'apprentissage.

Les enjeux d'AKTO sont ainsi profondément liés à une meilleure connaissance des métiers pour agir sur les compétences et les qualifications de demain. Il agit ainsi en faveur de l'insertion professionnelle, du maintien dans l'emploi, et contribue à l'évolution professionnelle des individus.

Parties prenantes

Cette démarche mobilise :

- ✓ **La CPNEFP de la Branche professionnelle composée des organisations d'employeurs et de salariés représentatifs dans la CCN des Commerces de Gros (3044)**
- ✓ **AKTO, l'OPCO de la Branche Professionnelle en soutien technique**

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris
Tél. : 01 53 35 70 00 - www.akto.fr

OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM D'AKTO
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

Ils seront représentés dans les instances de gouvernance (comité de pilotage / comité technique) pour le suivi et la validation des travaux.

Présentation de la Branche Professionnelle des Commerces de Gros

La branche des Commerces de Gros est composée de 32 520 entreprises employant plus de 383800 salariés (*Source DARES 2019*)

Le Commerce de Gros consiste à sélectionner, acheter, entreposer, vendre et livrer des marchandises à des acheteurs et distributeurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires et ce, quelles que soient les quantités vendues.

Le rôle de conseil est central dans la fonction de grossiste, celui-ci étant un «apporteur de solutions», proposant un service complet à ses clients professionnels.

Le commerce de gros réunit trois grandes familles d'activités :

- Le commerce de gros de produits interindustriels (51 %) : il s'agit de produits destinés à être transformés, intégrés à la production : matériel électrique, sanitaire et chauffage, quincaillerie, fournitures dentaires... ;
 - Le commerce de gros de produits alimentaires (22 %) : fruits et légumes, produits laitiers, produits surgelés, œufs... ;
 - Le commerce de gros de produits non alimentaires (21 %) : tissus, fleurs coupées,...
- Près de 8 entreprises sur 10 (77,7%) étant de Très Petites Entreprises (TPE),
 - 1 salarié sur deux est ouvrier ou employé. 24,5% sont des agents de Maîtrise et 20,9% des cadres.
 - 19% des salariés ont moins de 30 ans e 28% ont plus de 50 ans.
 - 62 % sont des hommes

La Branche Professionnelle des Commerces de Gros s'est engagée dans une démarche de certification professionnelle en 2010. Actuellement, 8 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) sont enregistrés au RNCP dans les domaines suivants :

❖ Vente :

- CQP Vente itinérante
- CQP Vente sur site
- CQP Relation commerciale à distance

❖ Management commercial :

- CQP Manager d'équipe itinérante
- CQP Manager d'équipe sédentaire
- CQP Responsable d'unité commerciale

❖ Management de la logistique :

- CQP Chef d'équipe logistique
- CQP Manager logistique

L'ensemble des **outils, guides, référentiels CQP** sont disponibles sur la plateforme de gestion des CQP (en libre accès).

Contexte et objet de l'appel à propositions

1. Contexte :

Dans le cadre de la rénovation de son offre de certification professionnelle, la Branche Professionnelle des Commerces de Gros est en cours de travaux pour mesurer précisément les différentes évolutions impactant le management commercial afin d'adapter ses référentiels et son dispositif de certification à ces changements, répondre aux besoins de ses entreprises et aux exigences de France Compétences.

La Branche Professionnelle des Commerces de Gros envisage ainsi de :

- **professionnaliser** les métiers du management commercial en développant et en renforçant leurs compétences au regard d'un **environnement évolutif et concurrentiel**
- **valoriser les compétences** en incitant à mobiliser le dispositif de la **VAE**
- **promouvoir** ces métiers et favoriser leur **attractivité** à l'interne (entreprises de la Branche Professionnelle) et à l'externe en répondant aux difficultés de **recrutement** rencontrées par les entreprises de la Branche Professionnelle des Commerces de Gros

Dans cette optique, la Branche Professionnelle des Commerces de Gros & AKTO lancent un appel à propositions pour réaliser des travaux d'ingénierie de certification, lui permettant de rénover ces référentiels (3 CQP aujourd'hui inscrit au RNCP) à partir des conclusions de l'étude d'opportunité en cours et des objectifs de la branche et dans l'optique d'une réinscription des 3 CQP visées ci-avant au RNCP.

Travaux & livrables

La prestation demandée est de réaliser les travaux de certification en cohérence avec les résultats de l'étude métier et d'opportunité de renouvellement consacrée aux métiers du management commercial et avec les stratégies de certification qui en découleront. Les différents critères de France Compétences attendus dans le cadre d'un dépôt de dossier au RNCP devront par ailleurs être respectés.

Etape 1 : le prestataire devra réviser et parfaire les référentiels et autres supports attendus

Pour ce faire :

- S'appuyer sur les résultats obtenus dans le cadre des travaux de l'étude métier et d'opportunité, actuellement, en cours de réalisation. Ces travaux doivent permettre de déterminer précisément les compétences de chaque métier du management d'équipe, de préciser les compétences communes, les compétences à développer et aussi d'appliquer la stratégie de certification la plus adéquate correspondant aux besoins des acteurs concernés et au marché de l'emploi.
- Se documenter à partir des anciens supports (référentiels, fiche métier) pour cerner le périmètre et les compétences déployées jusqu'à présent dans les 3 certifications professionnelles existantes
- Transcrire précisément les situations de travail et les activités exercées, en précisant les métiers ou emplois visés. Selon ces informations, définir les compétences déterminantes découlant de ces activités en précisant également les compétences favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap. Ce travail doit détailler les éléments composant le référentiel d'activités et de compétences : les activités, les compétences, les savoirs et les compétences transversales
- Identifier les évolutions en matière de compétences, connaissances, et autres au regard des anciens référentiels
- Interroger des professionnels de la formation intervenant sur les certifications encore inscrites au RNCP pour étayer les contenus relatifs au référentiel d'activités et de compétences à développer
- Rédiger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation selon les activités et compétences repérées, et déterminer les critères d'évaluation permettant de cerner les capacités d'un individu à mobiliser un ensemble de ressources contribuant à réaliser la compétence ciblée. La rédaction des activités et des compétences correspondra aux attentes de France Compétences. Les modalités devront permettre de réaliser des situations observables et les critères d'évaluation, permettre l'objectivation des décisions une fois l'évaluation réalisée.
- Identifier le niveau de qualification de chaque certification professionnelle en déterminant le niveau de chaque compétence à partir des descripteurs de France Compétences
- Définir à partir du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation, les prérequis pour accéder à la certification visée.
- Elaborer le cahier des charges et le dossier d'habilitation des organismes partenaires (organisme de formation OF et organisme d'évaluation OE) ainsi que la grille de sélection des candidatures
- Rédiger un règlement de certification qui découle des modalités d'évaluation et de certification de la branche
- Rédiger à partir des informations retenues, les éléments complémentaires relatifs à la demande pour le dépôt d'une certification au RNCP
- Rédiger et constituer le dossier de dépôt de la certification selon le répertoire RNCP (résumé du référentiel, secteur d'activités, liens avec d'autres certifications, etc. et pièces administratives à joindre)
- Prévoir un accompagnement du prestataire au cas où le dépôt de dossier auprès des services de France Compétences se solde par des demandes complémentaires

☞ Livrables pour chaque certification :

- ✓ Note d'opportunité
- ✓ Note déclinant les évolutions (changement et apports) entre les anciens référentiels et les nouveaux
- ✓ Note sur les prérequis déterminés selon les certifications
- ✓ Référentiel d'activités et de compétences détaillées (activités, savoirs, savoir-faire, autonomie et responsabilités) - format Excel
- ✓ Référentiel d'activités et de compétences et d'évaluation - Format Doc
- ✓ Cahier des charges des organismes partenaires selon leur intervention (OF et OE)
- ✓ Dossier d'habilitation à compléter par les partenaires selon leur intervention (OF et OE)
- ✓ Grille de sélection des partenaires selon leur intervention (OF et OE)
- ✓ Règlement de certification
- ✓ Tableau du ou des niveaux de qualification selon les descripteurs de France compétences- Format Doc
- ✓ Dossier de dépôt comprenant les éléments attendus pour le dépôt de la certification sur la plateforme de France Compétences
- ✓ Un support de communication permettant de mettre en exergue la plus-value de ces certifications professionnelles

Etape 2 : le prestataire construira pour la branche les outils d'évaluation des certifications

- A partir des critères et selon les modalités déterminées permettant de mettre le candidat dans les conditions les plus proches de son exercice professionnel, le prestataire révisé les différents scénarii d'évaluation.
Dans cette optique, organiser des groupes de travail avec des organismes de formation et/ou évaluation spécialisés dans les domaines des certifications visées et des experts métiers (personnes en poste, ou ayant exercé, depuis plusieurs années dans les métiers visés)
- Construire les scénarii, les outils d'évaluation ainsi que les grilles d'évaluation permettant d'évaluer le candidat à partir de critères objectifs et mesurables
- Réviser les positionnements à effectuer en amont de l'entrée en formation pour déterminer le parcours d'accès à la formation et la durée les plus adaptés et les plus pertinents selon son profil
- Elaborer une grille de notation en proposant à la branche un système de notation lui donnant les moyens de se positionner en cas de résultat incertain ou proche d'une certaine maîtrise.
- Réviser à partir du ou des nouveau(x) référentiel(s) d'activités, de compétences et d'évaluation, les supports à mettre à disposition dans le cadre de dispositif VAE
- Elaborer pour la branche une proposition de mise en place d'un conseil de perfectionnement qui s'attachera à préconiser des améliorations à la branche sur son dispositif complet de certification

☞ Livrables pour chaque certification :

- ✓ Support(s) relatif(s) au positionnement (format à déterminer)
- ✓ Supports relatifs aux différentes modalités d'évaluation :
 - Un support pour les évaluateurs indiquant le déroulement (logistique, durée, etc.), les critères et les résultats attendus
 - Un support pour le candidat présentant l'évaluation ou si besoin les travaux à mener en amont de l'évaluation
 - Une grille d'évaluation à partir de laquelle devront se conformer les évaluateurs
- ✓ Une note proposant un système de notation
- ✓ Support de présentation de la démarche VAE (déroulement, durée, etc.)
- ✓ Support du livret 2
- ✓ Grille d'évaluation VAE
- ✓ Support à destination du jury d'évaluation VAE
- ✓ Note sur la mise en place d'un conseil de perfectionnement

Le prestataire sera force de proposition pour toute autre suggestion qu'il jugerait utile pour enrichir l'ingénierie de certification pour les métiers visés ici.

Organisation et pilotage du projet

- ☞ Organiser des points d'étapes réguliers avec les techniciens d'AKTO & la Branche Professionnelle concernant l'état d'avancement du projet, la mobilisation des acteurs, la communication et la réalisation des livrables
- ☞ Rédiger les comptes-rendus nécessaires à la bonne communication des travaux
- ☞ Restituer les travaux à AKTO & à la branche professionnelle (intervenir en CPNEFP, le cas échéant, et à la demande)
- ☞ Piloter la fiabilité des livrables produits (adéquation, opérationnalité, ...)
- ☞ Fournir, dans les délais impartis, des livrables de qualité «clés en main» pouvant être réutilisés (format électronique et actualisable) par AKTO & la Branche Professionnelle qui en ont la pleine propriété (totalité des fichiers sources)

Critères d'appréciation des propositions

Les propositions devront :

- Comporter une présentation générale des candidats,
 - raison sociale, adresse, téléphone, site internet,
 - nom dirigeant et adresse électronique,
 - nom du responsable du projet et adresse électronique,

AKTO - Siège social - 14 rue Riquet - 75019 Paris
Tél. : 01 53 35 70 00 - www.akto.fr

OPCO DES SERVICES À FORTE INTENSITÉ DE MAIN-D'ŒUVRE

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020, TOUTE FACTURATION DOIT ÊTRE ADRESSÉE AU NOM D'AKTO
SIREN : 853 000 982 - APE : 8559A - TVA intracommunautaire : FR77853000982

- date de création du prestataire,
- secteurs d'activité et domaines de compétences,
- références sur projets similaires récents,
- Démontrer leur bonne compréhension et leur intérêt pour une telle mission,
- Exposer la méthodologie, le déroulé et les livrables envisagés à chaque étape (des exemples seront appréciés),
- Formaliser les informations suivantes :
 - la composition de l'équipe mobilisée, le profil des intervenants dont les CV mettront en valeur le lien avec l'objet de la prestation et le référent qui sera l'interlocuteur privilégié
 - une liste de références des projets similaires conduits

Obligation des parties

Pour les prestations qui lui incombent, le prestataire doit strictement respecter les délais, les coûts et les obligations prévus dans les documents contractuels régissant le présent marché.

Le prestataire s'engage à :

- Réaliser les Prestations dans les conditions et selon les modalités prévues dans l'accord-cadre selon les règles de l'art de la profession et dans le respect de la réglementation
- Mettre en œuvre les moyens techniques, logistiques et humains nécessaires à la parfaite réalisation des Prestations
- Maintenir une qualité de service conforme aux besoins d'AKTO
- Fournir à AKTO les états et rapports nécessaires au suivi des Prestations
- Organiser et participer aux réunions convenues avec AKTO
- Informer AKTO de tout problème survenant au cours de la réalisation de sa mission

Il doit également satisfaire à une obligation d'information et de conseil dans l'organisation et le suivi des prestations du marché.

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyen au titre de l'ensemble des prestations prévues dans le cadre du présent marché.

Le Prestataire, en sa qualité de professionnel au regard des Prestations confiées, s'engage à mettre en œuvre son expérience, son savoir-faire et, de manière générale, tous les moyens et toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation des Prestations.

Le Prestataire s'engage à faire intervenir pendant toute la durée du marché à passer, des personnes respectant les profils, les expériences et les compétences mentionnés dans son mémoire technique.

AKTO s'engage pendant toute la durée du marché à coopérer avec le Prestataire afin de lui permettre d'exécuter les prestations dans de bonnes conditions, de lui apporter toutes les informations et l'assistance raisonnablement nécessaires à la réalisation des prestations

Budget & calendrier

Seront attendus de la part des candidats :

- ✓ Une proposition tarifaire (montants en € HT & TTC) détaillée en fonction des étapes et du nombre de jours envisagés sera à envoyer. Les montants indiqués couvriront les frais de mission (déplacement, ...).
- ✓ Un planning et un rétroplanning de mise en œuvre des travaux

Calendrier souhaité :

- Lancement des travaux prévu en fin avril/début mai **2022**
- Date butoir de la fin des travaux fixée à mi-octobre **2022**

Modalités de réponse

- Mise en ligne prévue le 18/03/2022

La réponse devra être adressée **au plus tard le : 08/04/2022 avant 12h**

- Sous format électronique à : Maud Quinet maud.quinet@akto.fr
obs.certifs@akto.fr

La décision de la Branche Professionnelle interviendra pour donner suite à l'examen paritaire des propositions réceptionnées. Une soutenance des réponses à cet appel à propositions pourrait être organisée, si nécessaire. Les prestataires ayant répondu seront, individuellement tenus informés, de la suite donnée.

Le(s) prestataire(s), non-sélectionné(s), ne peut/vent prétendre à aucune indemnité, ni contester, pour quelque motif invoqué, le bien-fondé de la décision du Comité Technique.

La Branche Professionnelle & AKTO ne seront engagés qu'après la notification et le conventionnement avec le prestataire choisi.